

Nétiquette

La Ville de Saint-Basile-le-Grand utilise plusieurs moyens pour communiquer avec ses citoyens, que ce soit par le biais de son site Web, son infolettre hebdomadaire, ses actualités quotidiennes. Afin de favoriser une communication bidirectionnelle, la Ville de Saint-Basile-le-Grand désire bonifier et diversifier ses outils de communication en assurant une présence sur les médias sociaux.

La Ville accorde une grande importance aux idées et aux préoccupations de ses citoyens. Toutefois, les interactions se doivent d'être respectueuses et courtoises. Les utilisateurs sont invités à consulter cette nétiquette qui permettra d'encadrer les échanges.

Avez-vous consulté notre Politique d'utilisation des médias sociaux au préalable ? Cette politique vous permettra d'en savoir davantage sur la façon dont la Ville a recours aux réseaux sociaux pour interagir avec ses utilisateurs. Pour la consulter, visitez le villesblg.ca/communication.

La Ville se réserve le droit de publier ou de repartager, ou non, une publication et de retirer tout commentaire qui ne respecte pas la présente nétiquette.

Qu'est-ce qu'une nétiquette ?

La nétiquette fait référence à l'ensemble des règles de civilité déterminées par la Ville afin d'assurer un dialogue courtois et respectueux sur les médias sociaux.

Comportements à adopter pour favoriser des échanges constructifs :

Tous les utilisateurs sont responsables des commentaires et messages qu'ils rédigent sur les plateformes de la Ville. Ils assument l'entière responsabilité de leurs propos, des informations qu'ils publient et des informations relatives à l'identification de leur compte. Il importe donc de :

- Réfléchir avant de publier. Pensez aux conséquences de la publication de votre message. Si de manière générale vous ne le diriez pas de vive voix à une autre personne, ne le publiez pas !
- Être respectueux et courtois envers les autres utilisateurs et la Ville : vos interventions se doivent d'être exemptes de propos accusateurs, de jurons, d'attaques directes envers une personne ou une organisation, de propos diffamatoires, harcelants, agressifs, racistes, sexistes, homophobes, etc. ;
- Prioriser la langue française et s'exprimer d'une façon claire et soignée. Les messages publiés dans d'autres langues seront répondus en français ;
- Respecter l'opinion de tous les utilisateurs et partager vos idées de manière constructive. N'oubliez pas ! Une idée en génère souvent une autre ;
- Respecter les lois et les réglementations en vigueur en ce qui concerne :

- la Charte des droits et libertés de la personne ;
- la Charte canadienne des droits et libertés ;
- la Charte de la langue française ;
- le Code civil du Québec ;
- la Loi sur la protection du droit d'auteur ;
- Etc.
- Éviter les publications répétitives, publicitaires, promotionnelles, commerciales, religieuses, d'ordre partisan ou hors sujet.

Quelques exemples de publications qui ne seront pas tolérées :

- Propos diffamatoires, harcelants, agressifs, racistes, sexistes, homophobes, etc. ;
- Contenu dégradant, vulgaire, obscène, malveillant, outrant ou illégal ;
- Propos dévoilant des informations personnelles et violant la vie privée d'une personne, que ce soit sur un autre utilisateur, un membre du conseil municipal ou un employé de la Ville ;
- Promotion ou discréditation d'un parti politique, de ses représentants, des élus municipaux ou des employés de la Ville ;
- L'emploi abusif de la majuscule ;
- Contenu promotionnel, publicitaire et liens externes ;
- Tentative de mobiliser la population pour toute autre cause que celles promues par la Ville.

Non-respect de la nétiquette :

La Ville se réserve le droit de :

- Donner un avertissement ;
- Supprimer un message ;
- Suspendre temporairement un usager ;
- Suspendre indéfiniment un usager.

Modération :

La Ville de Saint-Basile-le-Grand s'engage à répondre à toute question ou tout commentaire adressé sur sa page officielle dans un délai de 24 à 48 heures, durant les heures régulières d'ouverture des bureaux administratifs, c'est-à-dire :

- Du lundi au jeudi de 8 h à 11 h 45 et de 12 h 45 à 16 h 15 ;
- Le vendredi de 8 h 30 à midi.

Tout commentaire reçu après les heures d'ouverture, la fin de semaine ou lors des jours fériés sera traité le plus rapidement possible, selon l'horaire de travail en vigueur, à l'exception de contenus relatifs aux mesures d'urgence.

Certaines demandes peuvent nécessiter une recherche d'information plus importante, il se pourrait qu'un délai de traitement supplémentaire soit nécessaire. Le cas échéant, le demandeur en sera informé.

Plaintes et requêtes :

Les plaintes et les requêtes ne sont pas traitées par l'entremise des médias sociaux. Les utilisatrices ou utilisateurs sont invités à utiliser la plateforme de requêtes en ligne accessible au villesblg.ca/requetes ou à communiquer avec le service concerné par téléphone au 450 461-8000.

En dehors des heures d'ouverture, les demandes de nature technique (bris d'aqueduc ou d'égout) doivent être acheminées à la Régie intermunicipale de police Richelieu–Saint-Laurent en composant le 450 536-3333.

Pour toute demande urgente ou prioritaire, composez le 911.

Mise à jour de la nétiquette :

La Ville se réserve le droit de modifier cette nétiquette en tout temps et sans préavis.

Questions et commentaires :

Pour toute question concernant la politique d'utilisation des médias sociaux, la nétiquette et les comptes officiels de la Ville, contactez le Service des communications et des relations avec les citoyens au 450 461-8000, poste 8100, ou au communications@villesblg.ca.

Demandes médias :

Les médias doivent adresser leurs demandes par courriel à communications@villesblg.ca. Aucune demande média ne sera traitée par le biais des médias sociaux.

Alors, on se rejoint sur nos médias sociaux ?